

CAPSO de regroupement du CMG de Lyon

Déclaration Liminaire **CFDT**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En ouverture de cette réunion, la **CFDT** souhaite attirer l'attention sur plusieurs préoccupations majeures liées au contexte international, national et ministériel.

À l'échelle mondiale, la multiplication des conflits et l'instabilité géopolitique renforcent l'incertitude. Sur le plan national, les difficultés économiques persistantes (dette, inflation, logement, pouvoir d'achat) accentuent ce climat. Pour la **CFDT**, les réformes manquent souvent de lisibilité et de vision à long terme, ce qui fragilise la confiance, tant des citoyens que des agents publics.

Dans ce contexte, les armées françaises doivent faire face à une intensification de leurs missions et à des enjeux capacitaires croissants. Cependant, les moyens humains et techniques, notamment dans les secteurs de soutien, demeurent insuffisants.

L'attractivité du ministère des Armées pour les personnels civils est en baisse. Une politique de recrutement peu dynamique, la concurrence du privé et des difficultés croissantes à fidéliser les compétences en sont les causes. La **CFDT** rappelle que le statut des ouvriers de l'État est un atout essentiel : leur expertise, leur savoir-faire et leur implication sont au cœur du maintien en condition opérationnelle des matériels et infrastructures.

Pourtant, l'attractivité de ce statut s'érode. Les possibilités d'avancement sont limitées, les taux stagnent voire baissent, et la campagne d'avancement 2025 ne respecte pas le calendrier prévu.

Par ailleurs, la **CFDT** s'interroge sur la ventilation des droits 2025. Ce mécanisme qui se fait entre la DRHMD et les CMG puis entre le CMG et les ATE ne répond pas toujours aux besoins des employeurs. Lors de pré-réunions certains employeurs ont fait part de leur incompréhension dans la répartition des droits.

Un CMG a même transmis, aux élus CAPSO, un tableau de la répartition de la dotation du CMG entre les différents employeurs qui démontre que le compte n'y était pas. Cela laisse planer le doute et pourrait laisser penser que les campagnes d'avancement ne distribuent finalement pas tous les droits acquis au titre de la réglementation pour l'année en cours. Pour éviter ce genre de situation, la **CFDT** revendique le droit de participer aux travaux de répartition des droits, tant au niveau de la DRH-MD que des différents CMG.

Ce manque de reconnaissance est d'autant plus incompréhensible que l'on exige toujours plus de technicité, d'engagement et de polyvalence. La modernisation du statut initiée en 2016 n'a pas tenu ses promesses : perte de l'indexation sur la métallurgie, baisse des effectifs liée aux départs en retraite non compensés, faible niveau de recrutement sur **21 métiers**, et absence de mesures financières incitatives.

Depuis le 1er mars 2025, les agents se voient retirer 10% de leur rémunération en cas de congés maladie ordinaire. Là encore ce sont les salariés qui vont payer le prix fort.

Un non-sens pour la **CFDT** quand il faut rendre attractif les postes et fidéliser le personnel

Face à ces constats, la **CFDT** demande des actions concrètes et ambitieuses pour les OE.

Il est urgent :

- D'instaurer une politique RH attractive et équitable,
- De valoriser les parcours professionnels et les formations qualifiantes,
- D'améliorer les taux d'avancement et leur publication dans les délais,
- D'être partie prenante dans la ventilation des droits,
- De reconnaître la contribution essentielle des ouvriers de l'État,
- De prendre en compte les résultats des essais de recrutement pour l'attribution d'échelons.

Il est temps de sortir de l'immobilisme et de rendre aux OE, TSO et CE la place qu'ils méritent.

La **CFDT** reste bien entendu disponible pour poursuivre ces échanges dans un esprit de dialogue social constructif, dans l'intérêt des personnels comme de l'institution.

Les élus CFDT vous remercient.